# Grand Prix de Neufchâtel en Saosnois Elite Nationale Samedi 14 mai 2022



# Informations sur l'épreuve :



**Site internet**: https://uc-mamers-saosnois.fr/

Page Facebook : <a href="https://www.facebook.com/UCMamers">https://www.facebook.com/UCMamers</a>

Adresse mail: contact@uc-mamers-saosnois.fr

Directeur de l'épreuve	Vincent Besnard
	Tél: 06 80 13 03 81
Directeur adjoint de l'épreuve	Romain Guillier
	Tél: 06 40 15 27 13

# L'épreuve est organisée par l'Union Cycliste Mamers Neufchâtel

Permanence salle Saint Joseph, réunion des DS, des pilotes, salle du conseil municipal place Maxime Boisseau à Neufchâtel En Saosnois.

- **Permanence / Secrétariat** à partir de 11h30

- **Réunion des directeurs sportifs**: 12h15

- Réunion des pilotes moto et chauffeurs de l'échelon course : 12h45

- **Départ** : 14h00

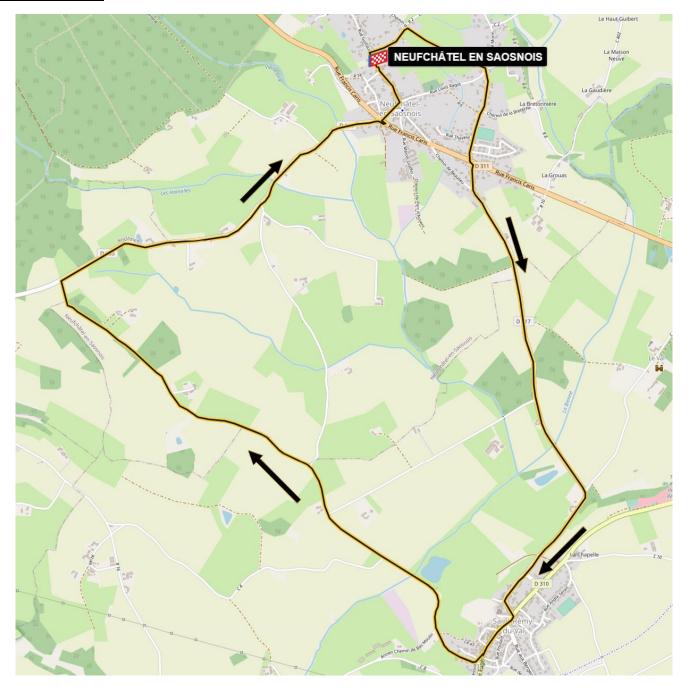
Collège des arbitres	
Président de jury	Huard Roger
Arbitre titulaire 1	Pascal Rapicault
Arbitre titulaire 2	Dominique Beucher
Juge à l'arrivée	Julie Pichon
Arbitre moto	Mickael hamelin
Animateur	Patrick Haloupeau
Médecin de l'épreuve	Dr Thomas Bizouard
Secours	Ambulance du Saosnois
Assistance dépannage neutre	Véhicule organisation (Comité Sarthe)
Secrétariat de la course	Coline Rapicault

# **Parcours**:

Circuit de 11,23 kilomètres à parcourir 13 fois soit 146 kilomètres au total.

Dénivelé total: 2200m D+

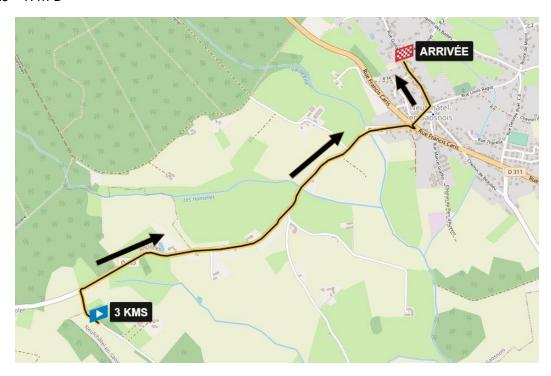
<u>Départ / Arrivée</u>: Podium rue Guillaume III Talvas.





# Les 3 derniers kilomètres :

3 kilomètres - 47m D+



# Le dernier kilomètre :

<u>Arrivée</u>: Podium au niveau de la Rue Guillaume III de Talvas.

1 kilomètre - 40m D+



# <u>Itinéraire :</u>

	Grand Prix	de Neufchâtel En Saosnois	– Samedi	i 14 mai 2	.022
Organisation: Union Cycliste Mamers Neufchâtel					
KMS	Commune	Route/Direction	38KM/H	40KM/H	42KM/H
	Départ				
0	Neufchâtel En Saosnois	Podium Rue Guillaume III Talvas	14h00	14h00	14h00
0,06	Neufchâtel En Saosnois	à droite Rue du Clairet – Virage serré	14h00	14h00	14h00
0,87	Neufchâtel En Saosnois	Croisement Rue Louis Ragot, à droite Rue Désirée Ruel	14h01	14h01	14h01
1,43	Neufchâtel En Saosnois	Croisement D311, En face D117 direction Saint Rémy Du Val	14h02	14h02	14h02
4,50	Saint Rémy Du Val	à droite Rue Fauché Noé – D310 Rue Eugène Bouquet	14h07	14h06	14h06
4,82	Saint Rémy Du Val	à droite Rue de la Barricade – Virage serré avant la descente rapide	14h07	14h07	14h06
6,20	Saint Rémy Du Val	En face La Maladrie	14h09	14h09	14h08
6,50	Neufchâtel En Saosnois	à gauche Route Antenoise	14h10	14h09	14h09
8,50	Neufchâtel En Saosnois	à droite D165 Le Bihalais	14h13	14h12	14h12
10,77	Neufchâtel En Saosnois	à gauche D311 Rue Francis Caris	14h17	14h16	14h15
10,80	Neufchâtel En Saosnois	à droite Place Maxime Boisseau	14h17	14h16	14h15
10,95	Neufchâtel En Saosnois	à gauche Rue Guillaume III Talvas	14h17	14h16	14h15
11,23	1 <sup>er</sup> passage sur la ligne		14h18	14h17	14h16
22,46	2 <sup>ème</sup> passage sur la ligne		14h35	14h33	14h32
33,69	3 <sup>ème</sup> passage sur la ligne		14h53	14h50	14h48
44,92	4 <sup>ème</sup> passage sur la ligne		15h10	15h07	15h04
56,15	5 <sup>ème</sup> passage sur la ligne		15h28	15h24	15h20
67,38	6 <sup>ème</sup> passage sur la ligne		15h46	15h41	15h36
78,61	7 <sup>ème</sup> passage sur la ligne		16h04	15h57	15h52
89,84	8 <sup>ème</sup> passage sur la ligne		16h21	16h14	16h08
101,07	9 <sup>ème</sup> passage sur la ligne		16h39	16h31	16h24
112,3	10 <sup>ème</sup> passage sur la ligne		16h57	16h48	16h40
123,53	11 <sup>ème</sup> passage sur la ligne		17h15	17h05	16h56
134,76	12 <sup>ème</sup> passage sur la ligne		17h32	17h22	17h12
146	Neufchâtel En Saosnois  – Arrivée finale	Podium Rue Guillaume III Talvas	17h50	17h39	17h28

# Règlement particulier :

#### **Article 1: Organisation**

Le « Grand Prix de Neufchâtel En Saosnois » est organisé par l'Union Cycliste Mamers Neufchâtel, sous les règlements de la F.F.C et inscrit au calendrier Nationale pour le samedi 14 mai 2022.

# **Article 2** : Type d'épreuve

L'épreuve est inscrite au calendrier F.F.C et est classée Elite Nationale 1.12.1

# **Article 3: Participation / engagements**

Conformément à l'article 2.1.4 du règlement F.F.C, l'épreuve est ouverte aux coureurs et équipes suivantes :

- Equipes Continentales UCI Française uniquement.
- Equipes Professionnelles Cyclo Cross UCI.
- Coureurs de 1ère et 2ème catégorie.
- Elite étrangers.

Les engagements se feront par internet sur le site FFC. Chaque équipe peut engager au maximum 10 coureurs, cette clause est susceptible d'être modifié selon le nombre d'engagés quelques jours avant la clôture.

# Article 4: Permanence

La permanence de départ se tient le samedi 14 mai 2022 à la salle Saint Joseph à côté de la mairie de Neufchâtel En Saosnois, place Maxime Boisseau, à partir de 11h30.

La réunion des directeurs sportifs en présence des membres du collège des arbitres et des responsables de l'organisation est fixée à 12h15 et aura lieu à la salle du conseil municipal à côté de la mairie de Neufchâtel En Saosnois.

Le départ sera donné à 14h00 au podium rue Guillaume III de Talvas.

### Article 5: Radio

Les informations de course sont émises sur la fréquence 157.550MHz (à confirmer le jour de l'épreuve).

L'organisateur ne fournit pas de radio.

# Article 6 : Assistance dépannage neutre et ravitaillement

Le service d'assistance technique neutre est assurée par les véhicules de l'organisation.

Une zone de ravitaillement est prévue :

Dans le faux plat menant à La Maladrie commune de Saint Rémy du Val.

Le ravitaillement, à partir du véhicule Directeur Sportif sera autorisé à l'arrière du peloton en accord avec le directeur de course.

Toute autre forme de ravitaillement hors zone est strictement interdite.

### Article 7 : Service médical

L'organisation fera suivre la course par un médecin et par une ambulance « Les Ambulances du Saosnois » pour les premiers secours, avant transfert vers les hôpitaux les plus proches :

Médecin: Dr Thomas Bizouard - 06 28 79 80 51

Ambulance du Saosnois: Christophe Smith – 06 15 21 09 22

Centre hospitalier
Alençon

25 Rue de Fresnay 61000 Alençon 02 33 32 30 30

# **Hôpital de Mamers**

Route de Mesle Sur Sarthe 726000 Mamers 02 43 31 31 31

# **Centre Hospitalier Le Mans**

194 Avenue Rubillard 72037 Le Mans cedex 9 02 43 43 43 43

Urgences: 02 43 43 29 19

#### Article 8 : Déviation des véhicules avant l'arrivée

Une déviation obligatoire est mise en place pour les voitures des directeurs sportifs avant l'arrivée. Sont seuls autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules des arbitres et l'ambulance.

Les voitures des DS seront invitées à suivre la déviation.

# Article 9 : Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu dans le classement.

En cas de circonstances exceptionnelles, le collège des arbitres peut décider d'augmenter ce délai, en consultation avec l'organisateur. Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton doit s'arrêter et quitter la course.

#### **Article 10: Classements**

Les classements suivant seront établis :

- Un classement individuel au temps
- Un classement du meilleur grimpeur
- Un classement des points chauds

#### Article 10A: Règlement du classement meilleur grimpeur

Le classement sera établi sur 5 classements grimpeur à savoir :

- 1<sup>er</sup> grimpeur : 3<sup>ème</sup> passage côte de Saint Rémy Du Val
- 2ème grimpeur : 5ème passage côte de Saint Rémy Du Val
- 3ème grimpeur : 7ème passage côte de Saint Rémy Du Val
- 4ème grimpeur : 9ème passage côte de Saint Rémy du Val
- 5<sup>ème</sup> grimpeur: 11<sup>ème</sup> passage côte de Saint Rémy Du Val

# Points attribués sur 3 coureurs à chaque classement : 5, 3 et 1 points.

Il sera tenu compte du meilleur total de points, puis du meilleur total de places de 1, puis de 2, puis de 3 et enfin de la place au classement général.

#### Article 10B: Règlement du classement des points chauds

Le classement sera établi sur 5 points chauds :

- 1<sup>er</sup> PC : 2<sup>ème</sup> passage sur la ligne de départ au niveau du podium
- 2<sup>ème</sup> PC : 4<sup>ème</sup> passage sur la ligne de départ au niveau du podium
- 3<sup>ème</sup> PC : 6<sup>ème</sup> passage sur ligne de départ au niveau du podium
- 4ème PC : 8ème passage sur la ligne de départ au niveau du podium
- 5<sup>ème</sup> PC : 10<sup>ème</sup> passage sur la ligne de départ au niveau du podium

# Points attribués sur 3 coureurs à chaque classement : 5, 3 et 1 points.

Il sera tenu compte du meilleur total de points, puis du meilleur total de places de 1, puis de 2, puis de 3 et enfin de la place au classement général.

# **Article 11: Protocole**

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de la F.F.C, les coureurs suivants doivent se présenter dans les plus brefs délais au podium protocolaire qui se situe sur la ligne d'arrivée Rue Guillaume III de Talvas.

- Les 3 premiers du classement individuel
- Le meilleur grimpeur
- Le vainqueur du classement des points chauds
- Le premier coureur Sarthois
- Le premier coureur de deuxième catégorie

# Article 12 : Prix et dotation de l'épreuve

• Classement individuel: Grille FFC 1220/20

1 <sup>er</sup>	246€	11 <sup>ème</sup>	21€
<b>2</b> ème	183€	12 <sup>ème</sup>	20€
3 <sup>ème</sup>	146€	13 <sup>ème</sup>	18€
4 <sup>ème</sup>	122€	14 <sup>ème</sup>	17€
5 <sup>ème</sup>	98€	15 <sup>ème</sup>	15€
6 <sup>ème</sup>	85€	16 <sup>ème</sup>	14€
7 <sup>ème</sup>	67€	17 <sup>ème</sup>	14€
8 <sup>ème</sup>	55€	18 <sup>ème</sup>	14€
9 <sup>ème</sup>	37€	19 <sup>ème</sup>	12€
10 <sup>ème</sup>	24€	20 <sup>ème</sup>	12€

# Classement du meilleur grimpeur :

1 <sup>er</sup>	150€
2 <sup>ème</sup>	100€
3 <sup>ème</sup>	50€

# • Classement des points chauds :

1 <sup>er</sup>	150€
2 <sup>ème</sup>	100€
3 <sup>ème</sup>	50€

# **Total dotations:** 1820€

# **Article 13**: Antidopage

En cas de contrôle, il sera effectué au niveau de la salle à côté de la mairie de Neufchâtel En Saosnois situé Place Maxime Boisseau, conformément aux règlements de la F.F.C et du Ministère de la jeunesse et des sports.

# Article 14 : Pénalités

Le barème de la F.F.C est le seul applicable.

# Article 15 : Ecologie

Les coureurs, suiveurs, accompagnateurs, spectateurs devront adopter un comportement Eco-Citoyen, ne rien jeter dans la nature.

# Article 16: Protocole sanitaire

Selon les mesures gouvernementales et les directives de la F.F.C à la date de l'épreuve.

# **Annexe**:

